



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	M. Mohamed IZIMER	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMENT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Christian PARIS
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

Mme Claude DARCIAUX	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Rémi DELATTE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Recrutement de personnel saisonnier à l'usine d'incinération des ordures ménagères

Compte tenu des prévisions de congé des agents du service et du fonctionnement de l'usine 24 heures sur 24, 365 jours par an, il apparaît nécessaire de recruter du personnel saisonnier à l'usine d'incinération des ordures ménagères afin d'assurer la continuité du service et de respecter les règles de sécurité afférentes à ce type d'installation.

Ces recrutements temporaires pour la période estivale avaient été prévus lors de la préparation du budget primitif 2008, si bien que les crédits nécessaires sont inscrits et disponibles.

primitif 2008, si bien que les crédits nécessaires sont inscrits et disponibles.

Il convient donc d'autoriser le Président à recruter 2 adjoints techniques pour une durée d'un mois chacun pour l'unité de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux, et 3 adjoints techniques à l'usine d'incinération des ordures ménagères pour une durée de travail allant respectivement de 8 à 18 jours entre le 1er juillet et le 31 août 2008.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de recruter**, en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, deux adjoints techniques de 2ème classe à temps complet pour une durée d'un mois chacun entre le 1er juillet et le 31 août 2008 pour l'unité de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux ;
- **de recruter**, en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, trois adjoints techniques de 2ème classe à temps complet à l'usine d'incinération des ordures ménagères pour une durée de contrat allant de 8 à 18 jours entre le 1er juillet et le 25 août 2008 ;
- **de fixer** la rémunération par référence au 1er échelon de l'échelle 3 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUL. 2008



Publié le - 1 JUL. 2008
Déposé en Préfecture le